

MAIRIE
D'
ASCROS



ASCROS, le 28 Octobre 2019

06260 ASCROS

☎04.93.05.84.21
Télécopie :
04.93.05.68.24

Compte-rendu de la Réunion en Mairie d' ASCROS, du Conseil Municipal
Du Samedi 26 Octobre 2019 à 11 heures

Président : Vincent GIOBERGIA.

Elus présents : ANGELIN René, BASSI-CARLIN Colette, BECCARIA Yann avec procuration à Christiane GIOVANNESCHI, BLAIN Michel avec procuration à BASSI-CARLIN Colette, DILMI Henri avec procuration à Nicole HAMES, GIOBERGIA Vincent, GIOVANNESCHI Christiane, HAMES Nicole, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain.

Secrétaire de séance : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====

Ordre du Jour : Epicerie Communale.

=====

1) **Ouverture de la séance à 11 heures** :

Adoption du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, en date du 21/09/2019 :

Adopté à l'unanimité.

A l'ouverture de la séance, M. le Maire demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en hommage à M. Jean-Philippe PICQUETTE, ancien Epicier-Boulangier de la commune, décédé le 26 septembre 2019 à ASCROS.

Ensuite M. le Maire pose une question, calmement, à Mme Christiane GIOVANNESCHI concernant son positionnement actuel au sein de la majorité municipale, quant à sa campagne d'opposition et de dénigrement contre la Municipalité ; la réponse de celle-ci est qu'elle est élue jusqu'en mars 2020, et que toute cette contradiction n'est pas portée par elle-même. Ensuite, Mme Christiane GIOVANNESCHI a demandé à M. le Maire s'il était candidat, ce à quoi, M. le Maire a répondu que ce n'était pas l'objet de sa demande de clarification

1) Epicerie Communale :

Suite au décès de M. Jean-Philippe PICQUETTE et à la dissolution de l'association « La Mie du Village », la municipalité a lancé un appel à candidatures afin de trouver un Epicier-Boulangier repreneur de cette affaire communale.

3 candidatures retenues :

- Mme Myriem BEKKAR - ROQUESTERON ;
- M. et Mme Bruno et Roxane JAECK - ASCROS ;
- Mme Aurore CALISTO - ASCROS.

La Commission en charge d'étudier les candidatures ayant sélectionné Mme Aurore CALISTO qui présente une qualification de Boulangère Pâtissière adaptée, la Municipalité a suivi et entériné ce choix. Mme Aurore CALISTO a fait une formation au sein des cuisines du Palais de l'Elysée à PARIS, a obtenu son diplôme et sera aidée par son fils.

Vote : Pour, à l'unanimité moins 2 abstentions

-L'état des lieux des locaux de l'épicerie et la remise des clés se feront le 31 octobre 2019 ;

-L'association « La Mie du Village » a résilié tous les abonnements de l'épicerie (électricité et eau) et réglé toutes les factures. Il restera à proratiser les Ordures Ménagères sur la base de l'impôt foncier ;

-Le loyer du mois d'octobre ne sera pas demandé à l'association.

-Evaluer les travaux à réaliser et le matériel à acheter, pour une ouverture au mieux ;

-Contacter les fournisseurs de matériel réfrigéré et demander à Mme Aurore CALISTO ses besoins.

Délibération à venir pour les travaux et le matériel.

Vote : Pour, à l'unanimité

-Gratuité du loyer jusqu'au 31 décembre 2019 (2 mois) pour Mme CALISTO, éventuellement reconductible. Une convention d'occupation du domaine public sera établie pour un montant de 140,00 euros mensuels accompagnée d'une participation annuelle de 10,00 euros pour l'utilisation de la terrasse.

Vote : Pour, à l'unanimité

2) Décision Modificative n°2 :

Mouvements de crédits au sein de la Section Investissement du budget de la Commune ;

Transfert de crédits (1908,00 euros) du Budget Communal au Budget du CCAS (Président Vincent GIOBERGIA, Nicole HAMES, Colette BASSI-CARLIN, Colette ANGELIN) pour payer les frais d'obsèques de M. Jean-Philippe PICQUETTE s'élevant à 3908,00 euros (dont 2000,00 euros payés par le CCAS).

Vote : Pour, à l'unanimité

3) Travaux d'élagage :

M. le Maire informe l'Assemblée que selon la législation :

L'élagage des arbres en bordure de route, se trouvant entre les deux panneaux d'agglomération, est à la charge de la commune ;

L'élagage des arbres se trouvant en bordure de route dans les hameaux est à la charge de la Direction Départementale des Routes.

Devis de M. CUEVAS - Jardin MOLINARI _ 251 route de Canta Galet - 06200 NICE pour un montant de 6910,00 euros HT soit 8292,00 euros TTC comprenant l'élagage de :

16 arbres au Cimetière et nettoyage du talus ; platane, tilleul, cerisier et 2 marronniers à Rourebel ; branches mortes sur le peuplier à la Station d'Épuration ; 5 acacias au Village ; branches basses de l'épicéa du Monument aux Morts et suppression de 3 pins morts au Château.

Vote : Pour, à l'unanimité

4) Véhicule Electrique :

Finalisation du dossier et validation de l'avenant afin d'obtenir le versement de la subvention.

Vote : Pour, à l'unanimité

5) Illuminations de Noël :

M. le Maire propose de voter une enveloppe de 4000,00 euros HT au profit de l'entreprise RAPUC - Quartier Gordolon - 06450 - LA BOLLENE VESUBIE. Cette enveloppe comprenant les illuminations du Village, du Hameau de Rourebel dans sa traversée, des Quartiers La Massière et Les Crottes.

Vote : Pour, à l'unanimité

6) Taxe d'aménagement :

Cette taxe s'applique sur les nouvelles constructions sur la commune et est payée par les propriétaires qui déposent des documents d'urbanisme et réalisent les travaux.

Le taux de la commune d'ASCROS reste inchangé, 5 %, tel que voté en 2011.

Vote : Pour, à l'unanimité

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 11 heures 55 minutes, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

**M. Le Maire,
Vincent GIOBERGIA**